

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

MAIRIE VILLAUDRIC
31620

☎ 05 61 82 44 13

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

SÉANCE du lundi 15 décembre 2025

Date de convocation : 11/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 15 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PROVENDIER Philippe, Maire.

Présents : Aurore CAUJOLLE, Philippe CAUVIN (arrivé au point 42-2025), Marie-Pierre CRAUZZO, Didier GARRIGUES, Isabelle GUILLOT Josselyne MANNEVILLE, Redouan OUALI, Marie-Cécile OUNNAS-TROUVEROY, Denis PARISE, Suzanne PONS, Liliane PLAS, Gérard PRADEAU, Philippe PROVENDIER, Abdel RIAD, Jean-Luc SALVATGE.

Absents excusés : Christelle MARROT, Sylvain PINEAU

Christelle MARROT a donné procuration à Denis PARISE

Sylvain PINEAU a donné procuration à M. Philippe PROVENDIER

Monsieur Denis PARISE a été élu secrétaire de séance.

Délibération 47-2025 – Fixation des tarifs des salles communales - Rapporteur Philippe PROVENDIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est de plus en plus sollicitée par des locations de salles sur la commune.

Il convient donc de prendre une délibération afin de préciser les salles qui pourront être utilisées et de fixer des tarifs pour les locations de salle.

Une étude comparative avec les communes avoisinantes a été menée.

Une commission patrimoine élargie aux membres du conseil municipal, qui s'est réunie le 10 décembre afin de travailler sur les salles et type d'utilisations concernées, les tarifs, propose

1) Salles et utilisations à compter du 01 janvier 2026

Salles	Réunion Conférence	Apéritif	Repas	Formation	Exposition	Animation Spectacle	Activités Musicale
Espace CHABANON JR	X	X	X	X	X	X	X
La Galerie	X	X		X	X		
Le Chai	X			X	X		
Salle des Arts	X	X	X	X	X		
Salle Place E. BORDES	X	X	X	X			
Salle stade Ch. CLAMENS		X	X				

2) Gratuité à compter du 01 janvier 2026

La mise à disposition des salles et des équipements est gratuite pour les associations de la Commune dans l'exercice normal et habituel de leurs activités et les manifestations qu'elles organisent. Il en est de même pour les structures liées à une personne publique.

3) Tarifs à compter du 01 janvier 2026

Tarifs Salles	Location Journée		Location Week-end	
	Administré / Habitant la commune	Extérieur	Administré / Habitant la commune	Extérieur
Espace JR CHABANON	250 €	600 €	500 €	1200 €
La Galerie	150 €	400 €		
Le Chai	150 €	400 €		
Salle des Arts	150 €	400 €		
Salle Place E. BORDES	150 €	400 €		
Salle stade Ch. CLAMENS	150 €	400 €		

Il est précisé que c'est la même personne physique et ou morale qui loue la salle, qui règle la location et souscrit l'assurance.

Un chèque de cautionnement d'un montant de 1000 euros sera demandé, en cas de dégradation du matériel, à la remise clés/badge ainsi qu'une attestation d'assurance au nom du locataire.

Un chèque de cautionnement d'un montant de 50 euros sera demandé en cas de perte/casse des clés et badges.

Le locataire prendra à sa charge les frais de ménage. Un chèque de garantie d'un montant de 500 euros doit être déposé. Ce chèque sera restitué dans la mesure où les lieux auront été rendu dans un état jugé raisonnable et conforme à l'état des lieux d'entrée.

Le Maire indique également que dans le cadre d'une location d'une salle par un particulier au-delà de 22 heures avec musique amplifiée et/ou alcool impose que soit présent un agent de sécurité dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

La location d'une salle par une association impliquant la vente ou la distribution gratuite d'alcool après 22 heures impose également que soit présent un agent de sécurité dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Dans ces deux hypothèses, un forfait de 300 € sera intégré au prix de la location.

Le Maire informe également qu'un règlement intérieur sera mis en place afin de l'uniformiser à toutes les salles. (le règlement a été adressé à l'ensemble des élus)

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et après avoir débattu le Conseil municipal, à 15 voix POUR 1 voix CONTRE 1 abstention

- Adopte à compter du 01/01/2026, les salles et types de locations concernées
- Adopte à compter du 01/01/2026 la mise à disposition gratuite pour les associations de la Commune dans l'exercice normal et habituel de leurs activités et les manifestations qu'elles organisent et pour les structures liées à une personne publique
- Adopte à compter du 01/01/2026, les tarifs tels que présentés
- Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	17
Pour :	15
Contre :	1
Abstention :	1

Le Maire,
P. PROVENDIER

